

la Chambre en ce jour historique si oui ou non le gouvernement du Canada s'est sérieusement engagé à nettoyer et à protéger l'environnement de notre propre pays? Surtout, compte-t-il appliquer la loi sur les ressources en eau pour dépolluer les cours d'eau et les lacs du pays?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes engagés à faire un nettoyage de notre environnement ainsi que de notre espace aérien et maritime adjacent; nous ferons appel à toutes les lois, y compris la loi sur les ressources en eau du Canada, qui se révéleront nécessaires.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il éclairer la Chambre et le public canadien qui s'inquiètent des intentions du gouvernement au sujet de sa propre politique de l'environnement suite à la décision il y a à peine deux semaines par le cabinet fédéral de placer la protection de notre environnement naturel au dernier rang de ses priorités dans son programme législatif et son budget?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les suggestions du député ne sont pas conformes aux faits.

* * *

LES GRAINS

LA SUPPRESSION DES CONTINGENTS POUR LE BLÉ ET L'ORGE—LE RISQUE DE PÉNURIE EN RAISON DE LA DEMANDE FUTURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice de qui relève la Commission canadienne du blé. Le fait que les contingents de blé et d'orge aient été abolis signifie-t-il que, de l'avis de la Commission, les réserves de grains actuelles ne sont pas suffisantes pour nous permettre de remplir nos engagements actuels ou prochains?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. Les réserves de grain sont suffisantes pour répondre à tous les besoins de la Commission du blé. La libéralisation des contingents indique seulement que, pour une troisième année consécutive, le Canada a établi de nouveaux records pour la vente du blé et de l'orge, et qu'un certain nombre d'agriculteurs retardent la livraison de crainte d'avoir à payer un impôt sur le revenu très élevé; ainsi, les autres ont le loisir de livrer autant de grain qu'ils veulent.

M. Diefenbaker: Maintenant que le ministre en a terminé de ses élucubrations statistiques, pourrait-il nous dire, compte tenu des engagements contractuels du gouvernement canadien, si celui-ci court le risque, au cours des deux ou trois prochains mois, de se voir forcé d'acheter du blé à l'étranger?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur, c'est un risque qu'il ne court pas.

Questions orales

L'APPLICATION DE CERTAINS PROGRAMMES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné l'apparente pénurie d'approvisionnements, le ministre peut-il déclarer s'il a l'intention de poursuivre l'application de programmes qui sont tout le contraire d'encouragements à la production des céréales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la prémisse de la question est entièrement fautive. Au temps où nous connaissions une très forte production et des surplus très considérables, choses que nous avons considérées comme un facteur onéreux de la baisse des prix des céréales dans le monde, il y a eu en 1970 une restriction temporaire de la pratique de vendre à tout prix les céréales. Depuis ce temps, nous avons été en mesure de dire aux agriculteurs de passer à une situation où ils pourraient éprouver leur capacité de production, et pour la première fois depuis un certain nombre d'années nous sommes en mesure de leur dire cette année d'aller aux champs, de se servir d'engrais et d'insecticides, afin de produire des céréales de la manière la plus efficace.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois que plusieurs députés demandent l'autorisation de poser des questions supplémentaires sur ce sujet très important, auquel nous pourrions consacrer le reste de la période des questions. Pour l'instant, la présidence donne la parole au député d'Athabasca qui veut poser une question supplémentaire, et ensuite aux députés d'Assiniboia, de Dartmouth-Halifax-Est et de Portneuf.

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE HERBAGÈRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire ce qu'il advient actuellement du programme d'encouragement à la culture herbagère?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons lancé il y a trois ans un programme d'encouragement à la culture herbagère afin de faciliter la culture herbagère sur à peu près 4 millions d'acres auparavant ensemencées en céréales à cause de l'énorme potentiel à long terme de l'industrie du blé dont la production est régulière et stable. Cette année, la dernière des trois ans du programme, nous avons prévu des fonds supplémentaires afin que les cultivateurs qui en font la demande puissent s'adonner à la culture herbagère et se rendre ainsi admissible durant la dernière année dudit programme.

LES CONTRATS RETARDÉS PAR LA COMMISSION DU BLÉ

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, étant donné que le président de la Commission canadienne du blé a signalé au comité permanent de l'agriculture que la Commission n'avait pu honorer ses engagements en matière d'exportation de céréales à cause des réserves disponibles au 31 juillet et des besoins à la fin de la campagne, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé peut-il informer la Chambre du nombre de contrats dont cet organisme a, de fait, retardé l'exécution?